ALLOCUTION PRONONCEE PAR SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE DEVANT LES CONSEILS D'ADMINISTRATION DU GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

Tunis, le 4 mai 2007

Monsieur le Président du Groupe de la Banque africaine de développement,
Monsieur le Doyen du Conseil d'Administration,
Mesdames et Messieurs les Administrateurs,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec un immense plaisir et beaucoup d'espoir que je prends la parole aujourd'hui devant vous pour évoquer la situation de la Côte d'Ivoire vis-à-vis de la Banque africaine de développement.

A cet égard, vous me permettrez tout d'abord de remercier le Président du Groupe de la Banque africaine de développement d'avoir organisé cette rencontre qui me permet de m'adresser à votre auguste assemblée. Je sais également gré au Conseil d'Administration d'en avoir accepté le principe.

Votre sollicitude à toutes et à tous ne me surprend guère, car tout au long de la crise qu'a traversée la Côte d'Ivoire, la Banque africaine de Développement a maintenu un appui à mon pays. Pour cette constante attention, je voudrais exprimer toute ma gratitude au Groupe de la Banque Africaine de Développement.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Administrateurs,
Mesdames et Messieurs,

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, d'accepter et de transmettre aux agents de la Banque l'expression sincère de ma compassion et de celle de mon pays, suite aux événements malheureux que nous avons connus.

Qu'il me soit, ici, permis de dire aux autorités tunisiennes la reconnaissance de la Côte d'Ivoire pour avoir consenti, dans l'urgence, à accueillir provisoirement l'institution et d'avoir, en toutes circonstances, confirmé, aux yeux de tous, l'hospitalité légendaire de la Tunisie et du peuple tunisien.

Monsieur le Président du Groupe de la Banque africaine de développement,
Monsieur le Doyen du Conseil d'Administration,
Mesdames et Messieurs les Administrateurs,
Mesdames et Messieurs,

Lorsqu'au mois de février 2003, le Comité consultatif des Gouverneurs de la Banque africaine de développement, réuni pour examiner la question de ses activités et de la sécurité du personnel, a recommandé la relocalisation de ses opérations et du Conseil d'Administration à l'Agence temporaire de relocalisation (ATR) à Tunis, il avait pris le soin de laisser ouverte la perspective d'un retour au siège.

Si la nécessité de la relocalisation temporaire a été admise par tous, la certitude du retour à Abidjan a également toujours été présente dans les esprits et dans le discours.

Le fait que les Conseils d'administration aient été chargés, par le Comité consultatif des gouverneurs, de procéder à un examen périodique de la situation en Côte d'Ivoire aux fins d'évaluer le retour au siège, a permis d'entretenir l'espoir chez les Ivoiriens.

Et, c'est pour apporter à votre assemblée des informations qui nous semblent capitales sur l'évolution positive du contexte socio-politique ivoirien que je me trouve devant vous.

Qu'est-ce qui a changé en Côte d'Ivoire au point que l'on puisse s'en prévaloir pour solliciter l'activation du processus de retour, à Abidjan, de la Banque ?

Je puis vous affirmer, en réponse à cette question, qu'un bond qualitatif s'est opéré dans mon pays depuis le 4 mars, date de la signature de l'accord politique de Ouagadougou, suite au dialogue direct entre les ex-belligérants.

A titre d'exemple, la sécurité s'établit sur l'ensemble du territoire national. Les motifs de dissension ont disparu avec la signature de l'Accord de Ouagadougou dont je vais m'efforcer de présenter le caractère spécifique et novateur.

Avec le dialogue direct, pour la première fois, depuis cinq ans, les principaux protagonistes dans le conflit armé ont amorcé des discussions directes, en terre africaine, à leur rythme, sous l'égide d'un facilitateur, qui est en même temps président en exercice de la CEDEAO. Au bout d'un mois de tractations, un accord est intervenu sur les sujets litigieux. Des solutions très concrètes ont été trouvées. L'Accord de Ouagadougou comporte, en outre, un calendrier précis d'exécution des tâches répertoriées.

Sur quels points porte l'Accord de Ouagadougou ? Les questions d'audiences foraines, d'identification des populations, d'établissement des listes électorales et d'organisation d'élections libres, ouvertes, justes, transparentes et équitables y ont trouvé une réponse jugée satisfaisante par les protagonistes.

Avec la suppression le 16 avril dernier de la zone de confiance, qui partageait de fait le territoire en deux entités autonomes, la Côte d'Ivoire est enfin réunifiée.

L'administration, qui avait commencé son redéploiement dans les zones Centre, Nord et Ouest, qu'elle avait quittés au plus fort de la crise, se réinstalle à présent.

L'Accord est également en train de favoriser le règlement de l'épineuse question de l'armée ivoirienne. Il prévoit, à cet effet, la création d'une armée réunifiée et républicaine à partir des deux anciennes forces belligérantes. Le processus est déjà entré dans sa phase d'application, avec la mise sur pied du Centre de commandement intégré.

Le Centre de commandement intégré consacre donc la réalité de l'existence de deux armées qui, désormais, s'attèlent, ensemble, à traduire en actes les aspects militaires de l'Accord.

Enfin, dans le but d'apaiser les tensions et de prévenir toute résurgence des frustrations, une ordonnance portant amnistie a été signée par le Président de la République. Les effets de cette amnistie se font sentir, puisque des soldats qui s'étaient exilés, notamment pour des raisons de sécurité, ont amorcé leur retour en Côte d'Ivoire.

Si tout le reste se déroule aussi bien que pour les premières étapes, au bout de 10 mois, les élections auront lieu.

Je voudrais indiquer ici que la rapidité avec laquelle les deux parties se sont entendues a soulevé l'enthousiasme des Ivoiriens. Tous ont exprimé leur soutien à l'Accord, à commencer par les responsables des formations politiques.

La confiance entre les Ivoiriens est aujourd'hui restaurée parce que ce sont les deux anciennes forces belligérantes qui ont pris l'initiative de s'accorder pour sauver notre pays.

L'accord a recueilli, en outre, le soutien de la communauté internationale qui a fait connaître sa position unanime en faveur des derniers développements survenus à Ouagadougou. Il en est ainsi de la CEDEAO, de l'Union africaine et du Conseil de Sécurité des Nations-Unies.

Face à une telle unanimité, les signataires, dont je suis, savent qu'ils n'ont pas le droit de décevoir l'espoir qu'ils ont suscité. Dès le retour des assises de Ouagadougou, nous nous sommes mis à l'ouvrage en vue de respecter le chronogramme annexé à l'Accord.

Le 29 mars 2007, le Chef de l'Etat a signé le décret me nommant dans les fonctions de Premier ministre, Chef du gouvernement.

Cette nomination marque la reconnaissance du principe de co-gestion de l'Etat par les chefs des deux anciennes forces belligérantes. Une semaine après ma désignation, le gouvernement a été formé, dans le respect de l'esprit des précédents accords.

Des gestes politiques de grande intensité sont venus couronner les dispositions contenues dans le texte. En effet, le 13 avril 2007, j'ai adressé un message solennel à la Nation, dans lequel j'ai proposé un contrat de confiance au peuple ivoirien. Ce jour-là, je me suis personnellement engagé à respecter scrupuleusement ma propre signature. J'ai profité de la circonstance pour demander pardon à mes concitoyens pour les dommages et les tracas qu'ils ont subis du fait de la crise.

Il y a seulement deux jours, à Yamoussoukro, j'ai organisé un séminaire qui a permis au nouveau gouvernement de s'approprier l'Accord de Ouagadougou et de dégager un plan d'actions, en vue de la mise en œuvre réussie du programme de sortie de crise.

Par ailleurs, afin de régler, dans le meilleur esprit, les divergences pouvant intervenir dans la lecture de l'Accord, un mécanisme de suivi a été institué. Il comprend, au plus haut niveau, le Cadre permanent de concertation (CPC) et un Comité d'évaluation et d'accompagnement (CEA). Ces deux organes permettront à la fois d'instaurer un dialogue permanent au sein du corps social ivoirien et d'évaluer, périodiquement, la mise en œuvre des mesures convenues.

Le Président de la République, de son côté, a pris deux mesures symboliques destinées à manifester son désir de sceller la réconciliation. Dans ce cadre-là, j'ai été désigné pour représenter l'Etat ivoirien à la cérémonie d'investiture du Président mauritanien élu.

Par une lettre de mission expresse, il m'a également octroyé le pouvoir de présider le Conseil des ministres, comme la constitution ivoirienne lui en donne le pouvoir, en son absence. Comme vous pouvez le voir, la vie politique ivoirienne se plie progressivement aux normes usuelles de la démocratie.

Si les actions se poursuivent avec le même tempo et la même bonne foi, la Côte d'Ivoire retrouvera, beaucoup plus vite que nous ne l'espérions nous-mêmes, il y a encore quelques semaines, le climat apaisé nécessaire à l'exécution de la suite du chronogramme. Cette suite concerne, je le rappelle, le désarmement, l'identification, le recensement et les élections.

Pourquoi donc, alors que tout paraît si simple, à l'observation de la vitesse d'exécution de l'accord de Ouagadougou, ceux qui l'on précédé ont-ils tardé à produire des résultats ?

La réponse est dans la restauration de la confiance. En effet, le processus engagé le 04 mars 2007 s'est opéré, sous le sceau de la confiance mutuelle, entre les parties signataires et entre ceux-ci et le facilitateur, le Président Blaise COMPAORE.

Par ailleurs, l'Accord de Ouagadougou a été initié par le Président de la République et accepté par le Secrétaire Général des Forces Nouvelles, en d'autres termes, par moi.

Dès lors, parce qu'il est issu de la volonté propre des principaux acteurs de la crise, son respect me parait inévitable. Son respect me paraît également irréversible, parce que les populations ivoiriennes, toutes obédiences confondues, l'ont accueilli favorablement et parce que le calendrier des différentes étapes de sa mise en œuvre est précis et qu'il permet un contrôle régulier et transparent de son exécution.

L'existence d'un mécanisme de suivi confié à des personnalités politiques ivoiriennes et aux représentants des signataires et du facilitateur est une garantie supplémentaire de l'irréversibilité de l'engagement à consolider la paix qu'ils ont tous pris.

Enfin, depuis la signature de l'Accord, la collaboration harmonieuse, jamais obtenue à ce jour entre le Président de la République et le Premier Ministre, est devenue une réalité palpable. Nous nous trouvons donc dans la situation d'un chœur à deux voix.

Ce rappel de la situation socio-politique de la Côte d'Ivoire, aux lendemains de l'Accord de Ouagadougou, permet de voir que les choses ont considérablement changé, en bien, et que la Côte d'Ivoire, hier encore sous perfusion, est en train de prendre des couleurs. Ce n'est plus une grande malade, mais un partenaire convalescent qui dispose, dorénavant, d'institutions solides. Nos interlocuteurs, lorsqu'ils s'adressent à nous, parlent d'un espoir qui repose sur des faits concrets et vérifiables.

En ma qualité de Premier Ministre, mais aussi en ma qualité de représentant de l'un des deux protagonistes du conflit ivoirien, je puis vous donner l'assurance que la paix est de retour, de façon durable et irréversible.

C'est sur cette base et fort de cette assurance que je m'autorise, avec le soutien du Président de la République, à vous rendre compte des dispositions que mon pays a commencé à prendre pour accueillir les activités de la Banque à Abidjan, dès que les instances compétentes en auront pris la décision.

Parmi les urgences auxquelles la Côte d'Ivoire s'attaque d'ores et déjà, il y a la question des écoles françaises et internationales, ainsi que celle relative au cadre et aux conditions de vie du personnel de la Banque Africaine de Développement. Le gouvernement s'est même engagé à la réhabilitation de l'Hôtel Ivoire intercontinental en vue d'assumer, de façon convenable et appropriée, l'organisation des Assemblées annuelles de la BAD en 2009.

Les conditions de paix et de sécurité étant désormais réunies, j'ai l'honneur d'inviter, au nom de la Côte d'Ivoire, la Banque africaine de développement à accompagner et à favoriser le mouvement en cours en adoptant un mécanisme suffisamment flexible pour permettre au Comité Consultatif des Gouverneurs de prendre la décision du retour des activités de la BAD à son siège, à Abidjan, dès que les circonstances seront réunies.

Je me réjouis, que malgré la crise, le dialogue et quelques aspects de la coopération aient été maintenus avec la Banque. Nous, autorités ivoiriennes, en dépit des difficultés traversées par notre pays, avons toujours été disposées à trouver une solution au problème dès arriérés de paiement. Le résultat des travaux de la mission technique interministérielle, qui a rendu visite à la Banque, la semaine dernière, précisément les 27 et 28 avril, l'atteste.

Nous nous félicitons des avancées enregistrées sur cette épineuse question de l'apurement des arriérés et sur les autres aspects de la franche coopération qui existe entre la BAD et la Côte d'Ivoire.

Monsieur le Président du groupe de la BAD,
Monsieur le doyen du Conseil d'Administration,
Mesdames et Messieurs les administrateurs,
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, pour finir, insister sur la volonté du Président de la République et sur la mienne propre de nous inscrire dans la logique des accords de Ouagadougou et d'aller résolument vers la sortie de crise.

Je profite de l'occasion que m'offre votre hospitalité pour exprimer mes remerciements aux autres institutions internationales ou interafricaines et à tous les Etats partenaires et amis, en particulier la France, l'Afrique du Sud, le Nigeria, le Ghana et le Burkina Faso, pour leur appui et leur constante solidarité.

Je renouvelle mes remerciements au Groupe de la BAD et vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Administrateurs, d'accepter d'aider la Côte d'Ivoire. C'est un pays africain en sortie de crise qui sollicite la Banque de développement des pays africains. La prestigieuse Banque Africaine de Développement ne peut pas et ne doit pas être absente du rang des institutions qui acceptent de financer le programme et les actions de sortie de crise en Côte d'Ivoire.

Nous, autorités ivoiriennes, sommes persuadées que la BAD nous apportera son concours en s'engageant, à la réunion de Shanghai, à nos côtés, pour envoyer un

signal fort aux autres partenaires de notre pays, ainsi qu'à la Communauté internationale.

Nous espérons que cet engagement aboutira à l'adoption d'une résolution prenant en compte l'évolution très objectivement de la situation telle que je viens de la présenter.

Ensemble, faisons en sorte que le retour de la Banque Africaine de Développement aux bords de la lagune Ebrié, en Côte d'Ivoire, soit pour vous et nous, une ambition commune, un véritable challenge et notre horizon le plus proche.

Je vous remercie de votre bien aimable attention.